



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON D'AUBERGENVILLE
COMMUNE DE MARCQ

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 078-217803642-20251209-2025_28-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Délibération n° 2025-28</p> <p>Date de convocation : 02/12/2025</p> <p>Date d'affichage : 02/12/2025</p> <p>Nombre de conseillers En exercice : 13 Présents : 10 Pouvoir : 01 Votants : 11</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, le Conseil Municipal de la commune de Marcq s'est réuni à la salle Michel Cacheux, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Magali MEJEAN, Maire.</p> <p>Étaient présents : M. Laurent RUEL, M. Frédéric JUHAS, M. Franck LEGRAND, M. Olivier SAINT-LÉGER, adjoints au Maire ; Mme Valérie SPROCANI, M. Pierre SOUIN, M. Gilles ROLLAND, Mme Raphaëlle LINO et Mme Marine VENOT, Conseillers Municipaux.</p> <p><i>Formant la majorité des membres en exercice.</i></p> <p>Étaient absents : Mme Rosine BRIFAUT avait donné pouvoir à Mme Marine VENOT, Mme Frances SFEIR, absente excusée et M. Damien BISCHOFF.</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Marine VENOT.</p>
--	---

OBJET : MISE À JOUR DES TARIFS DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE MICHEL CACHEUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de maintenir les tarifs de mise à disposition de la salle Michel Cacheux comme suit :

NATURE	TARIFS	PARTICULIERS MARCQUOIS		- ASSOCIATIONS DÉCLARÉES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX AUXQUELS APPARTIENT LA COMMUNES - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - ENTREPRISES EXERCANT SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL
		Du 01/10 Au 30/04	Du 01/05 Au 30/09	
Journée complète avec ou sans soirée.	À la réservation : La veille : TOTAL :	150 € 300 € 450 €	120 € 230 € 350 €	GRATUIT

½ journée matin ou après-midi	Mise à disposition	250 €	180 €	Envoyé en préfecture le 16/12/2025
				Reçu en préfecture le 16/12/2025
				Publié le
				ID : 078-217803642-20251209-2025_28-DE
				GRATUIT
Salle et équipements	CAUTION	500 €	500 €	
Ménage	CAUTION	200 €	200 €	
Vaisselle	Mise à disposition	150 €	GRATUIT	
Respect des obligations réglementaires	CAUTION	2 500 €	2 500 €	

1. La réservation ne sera effective qu'après la signature du contrat d'engagement et du règlement du premier versement prévu dans le tableau ci-dessus.
2. En cas de désistement moins de trois mois avant la date de mise à disposition, ce premier versement sera conservé par la commune, sauf en cas de force majeure dûment justifiée.

Fait à Marcq, le 9 décembre 2025

Magali MEJEAN
Maire de Marcq

